

Le 3 avril, toutes et tous mobilisés contre la réforme des retraites !

64 ans : une attaque directe contre les métallos

Alors que la réforme des retraites continue de plonger des milliers de travailleurs dans la précarité et reste toujours autant impopulaire, François Bayrou, allié d'Emmanuel Macron, a déclaré qu'il n'était « **pas question** » de revenir sur l'âge de départ à 64 ans. Un mépris total pour les salariés qui subissent de plein fouet cette injustice ! La volonté du gouvernement de rentrer progressivement dans une économie de guerre ne doit pas se faire au détriment de la question sociale, notamment sur le sujet de la retraite.

Dans la métallurgie, nous savons ce que signifie travailler plus longtemps ! Aujourd'hui aucune catégorie socioprofessionnelle (cadre et non cadre) n'échappe aux dégradations des conditions de travail : **postes pénibles, horaires décalés, exposition aux produits**

toxiques, charges lourdes, syndrome d'épuisement professionnel, Flex office... À 60 ans, combien de salariés peuvent encore tenir le rythme ? Des carrières hachées par l'intérim, les restructurations, les licenciements, la recrudescence des inaptitudes... Résultat : des milliers de métallos finissent leur carrière au chômage ou en invalidité, avec des pensions de misère !

Une réforme qui frappe en premier les travailleurs les plus exposés, alors même que le gouvernement sait très bien que l'espérance de vie en bonne santé ne cesse de baisser pour les ouvriers. Face à cela, Bayrou et Macron s'entêtent et refusent tout retour en arrière. Ils veulent nous faire croire qu'on peut travailler jusqu'à 64 ans sans finir cassés ! Qu'ils viennent passer une journée dans nos entreprises !

DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES SONT NÉCESSAIRES !

Un salaire digne, c'est une retraite digne ! Des salaires trop bas, ce sont des cotisations en moins pour financer notre système de protection sociale. En refusant de répartir justement les richesses, le patronat affaiblit délibérément notre modèle social et les pensions de retraite des futurs retraités.

Pendant que nous luttons pour notre retraite, nos salaires et des conditions de travail dignes, l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) propose des accords qui ne servent que les intérêts des patrons. **Les négociations ratées sur les Salaires Minimum Hiérarchiques 2025 dans la branche en sont la preuve.** L'UIMM a proposé une revalorisation bien insuffisante pour répondre aux attentes, puisque les hausses annuelles allaient de 150 € pour les premiers échelons à 670 € pour les plus hauts, mais ramenées au

mois, elles restaient très faibles : 13 € pour A1 et A2, 17 à 28 € pour les niveaux intermédiaires et 20 à 56 € pour les classes supérieures. Ces augmentations, largement inférieures à l'inflation, ne couvriraient pas le coût de la vie. Par exemple, un salarié A1 ne gagnait que 13 € de plus par mois, soit une hausse de seulement 0,7 %.

Autre exemple avec la négociation actuelle sur le FIPU (Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle). Ce fonds vise à préserver la santé des salariés les plus exposés à des facteurs de risques ergonomiques. Mais au lieu d'investir dans l'amélioration des fins de carrières et la reconnaissance de la pénibilité, l'UIMM cherche uniquement à capter des subventions publiques pour financer des projets qui ne profitent qu'aux entreprises !

AVEC EUX C'EST « TOUT POUR LES PATRONS ET LES ACTIONNAIRES, RIEN POUR LES SALARIÉS ! »

Il n'y a aucune mesure concrète pour alléger la charge des travailleurs vieillissants ! **Rien sur l'amélioration des conditions de travail pour permettre aux salariés d'arriver en bonne santé à la retraite !** Ou encore, aucune prise en compte des métiers usants pour permettre un départ anticipé !

L'UIMM veut faire croire qu'elle investit dans « l'amélioration du travail », mais elle refuse d'affronter la vraie question : **dans la métallurgie, on ne tient pas jusqu'à 64 ans ! 60 ans, c'est un maximum au travail !**

60 ANS
À TAUX PLEIN
J'Y TIENS !

La CGT Métallurgie exige :

- **Un âge légal de départ à la retraite à 60 ans** à taux plein, avec 37,5 annuités de cotisation.
- **Une hausse des minima conventionnels dans la métallurgie** pour garantir des salaires décents à tous les niveaux.
- **La prise en compte de la pénibilité réelle des métiers** de la métallurgie, avec des départs anticipés dès 55 ans.
- **Un calcul plus juste des pensions** : prise en compte des 10 meilleures années comme c'était le cas auparavant.
- **Une pension d'au moins 75 % du salaire** pour une carrière complète.
- **La reconnaissance des années d'études, d'apprentissage et des périodes de chômage** non indemnisé dans le calcul des droits à la retraite.

LE 3 AVRIL, FAISONS ENTENDRE NOTRE COLÈRE !

Les travailleurs de la métallurgie ne sont pas des variables d'ajustement ! Il est temps d'imposer un véritable rapport de forces pour récupérer ce qui nous appartient.

Partout, des salariés se battent et obtiennent des victoires.

Nous devons, nous aussi, imposer nos revendications !

Rejoignons massivement les mobilisations, partout en France, le 3 avril pour exiger des salaires dignes et une retraite juste !

Ensemble, nous sommes plus forts !



**J'agis,
je m'engage,
je me syndique !**